Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260511-26_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE

L'an deux mil vingt-six le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	05/05/26	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	05/05/26	Nombre de conseillers présents	19
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Philippe MOUTOUSSAMY a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 46 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

(Rapporteur : A. BILLAUD, 5eme adjointe)

Entendu le rapport de Madame BILLAUD,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Après appel de candidatures, deux listes ont été présentées.

- La liste « Alternative Citoyenne » présente :

Membres titulaires :
- Audrey BILLAUD
- Matthieu DELANDHUY
- Alexandre CANTIN

Membres suppléants
- Gaëlle POMMEREUL
- Anne-Lise GORIEUX LOUAPRE
- Philippe MOUTOUSSAMY

- La liste « Expérience et Renouveau » présente :

Membre titulaire
- Alexandre LOTTON

Membre suppléant
- Angélique PICOIS

Il est procédé au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260511-26_46-DE

Il est ensuite procédé au vote pour les titulaires ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants = 19
Suffrages exprimés = 18
Ainsi répartis :
La liste « Alternative Citoyenne » obtient 15 voix

La liste « Expérience et Renouveau » obtient 3 voix

Quotient électoral = 6.00

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Alternative Citoyenne » obtient **2** sièges et la liste « Expérience et Renouveau » obtient **1** siège.

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires : Mme Audrey BILLAUD, Mr Matthieu DELANDHUY, Mr Alexandre LOTTON

Il est ensuite procédé au vote pour les suppléants ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants = 19
Suffrages exprimés = 19
Ainsi répartis :
La liste « Alternative Citoyenne » obtient 15 voix

La liste « Expérience et Renouveau » obtient 4 voix

Quotient électoral = 6.33

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Alternative Citoyenne » obtient **2** sièges et la liste « Expérience et Renouveau » obtient **1** siège.

.

Membres suppléants : Mme Gaëlle POMMEREUL, Mme Anne-Lise GORIEUX-LOUAPRE, Mme Angélique PICOIS

Pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme

Le Maire
Philippe LE GALL